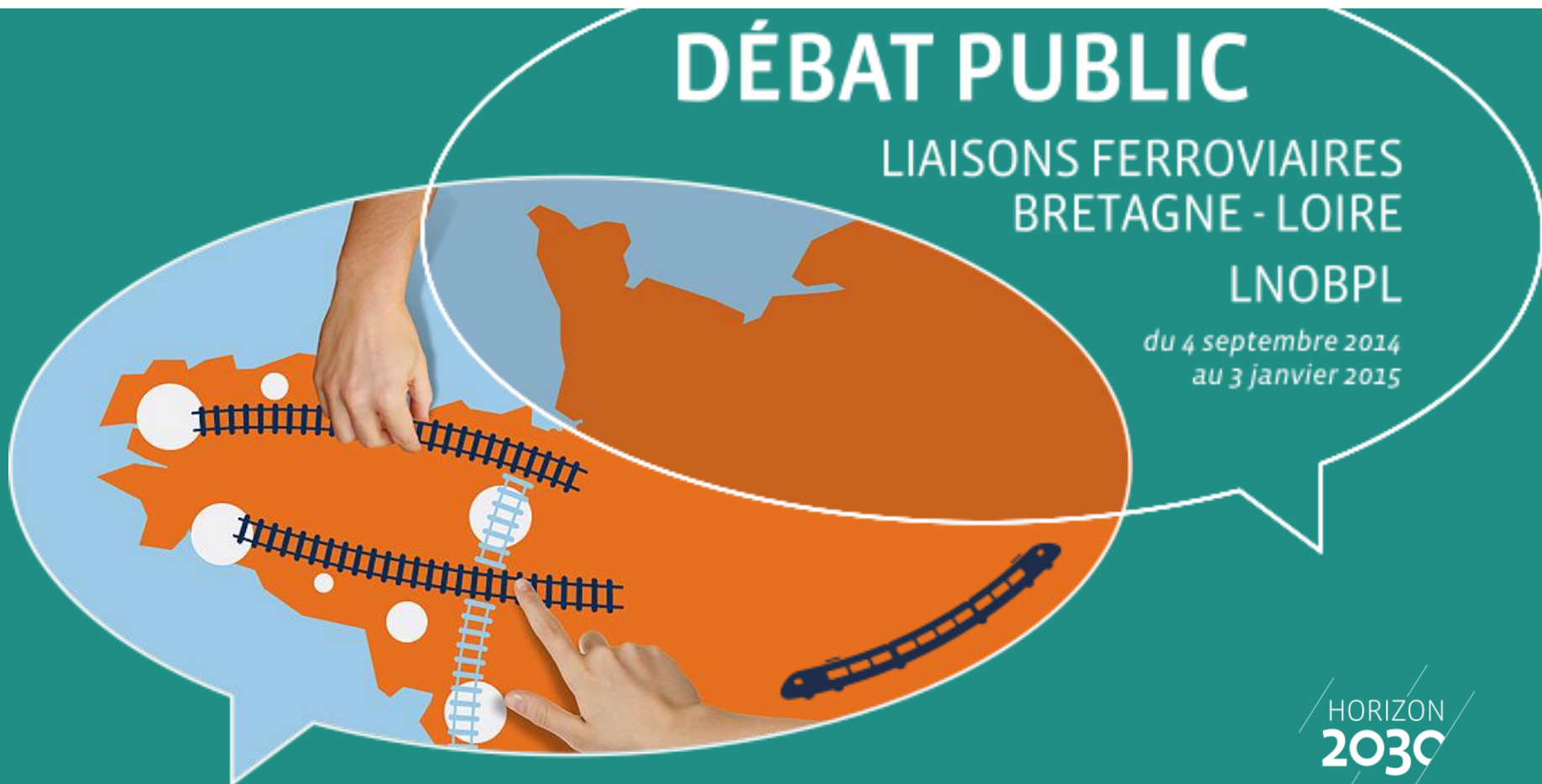


DÉBAT PUBLIC

LIAISONS FERROVIAIRES
BRETAGNE - LOIRE

LNOBPL

*du 4 septembre 2014
au 3 janvier 2015*



HORIZON
2030



**Vous donner la parole
et la faire entendre.**

Réunion publique

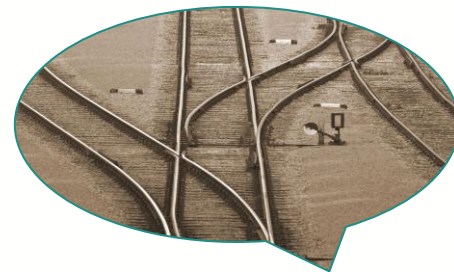
Mardi 9 décembre 2014

Nantes



Fabrice ROUSSEL

Vice-président Nantes Métropole



cndp

Commission nationale
du débat public

**Vous donner la parole
et la faire entendre.**

Alain RADUREAU

Membre de la CPDP



Les textes sur le débat public

| La loi Barnier du 2 février 1995

- Création de la Commission nationale du débat public

| La Convention d'Aarhus :

- Les Etats signataires « garantissent les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel (...) en matière d'environnement »

| La Charte de l'environnement du 1er mars 2005 :

- Le droit d'être informé et de participer aux décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement est inscrit, dans la Constitution

| Le code de l'environnement :

- « La Commission Nationale du Débat Public, autorité administrative indépendante, est chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national »

Le rôle du maître d'ouvrage

| **Réseau Ferré de France**, propriétaire et gestionnaire du réseau ferré national

Sur la base du **dossier** qu'il a rédigé, il présente **le projet et répond aux questions**

Après le débat, il prendra **une décision** quant au principe et aux conditions de poursuite, ou non, du projet

La Commission particulière

| La CPDP est composée de :

- **Olivier Guérin**, président de la CPDP, magistrat honoraire
- **Michel Morin**, préfet honoraire
- **Paola Orozco-Souel**, consultante en énergies renouvelables
- **Martine Pattou**, architecte urbaniste
- **Alain Radureau**, ingénieur de recherche en environnement
- **Marie-Françoise Sévrain**, commissaire enquêteur, membre de la CNDP
- **Dominique Simon**, consultante en stratégie et organisation

Et d'un secrétariat général de 4 personnes à Rennes

Les principes du débat public

| Le débat public :

- Porte sur l'**opportunité**, les **objectifs** et les **caractéristiques principales** du projet et se déroule **en amont** de la décision du maître d'ouvrage

| Trois principes régissent le débat :

- La transparence
- L'équivalence
- L'argumentation

16 réunions publiques

Septembre :

Rennes 10/09
Brest 17/09
Quimper 18/09
Vannes 24/09
Guingamp 25/09

Octobre :

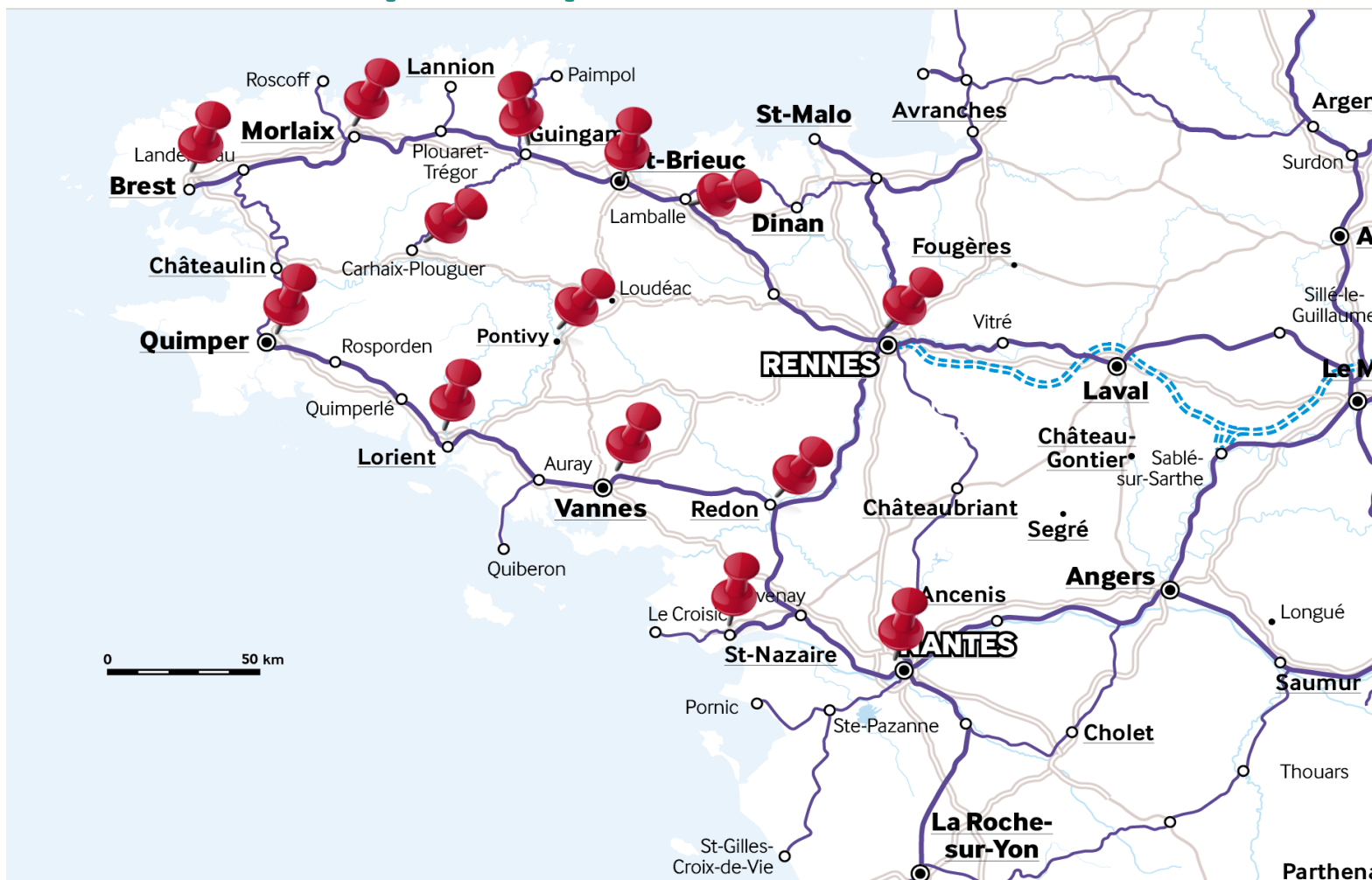
Saint-Brieuc 1/10
Lorient 14/10
Lamballe 15/10

Novembre :

Morlaix 5/11
Pontivy 12/11
Redon 18/11
St-Nazaire 19/11
Carhaix 26/11
Nantes 27/11

Décembre :

Rennes 2/12
Nantes 9/12
Rennes 16/12



Sur Internet

<http://lnobpl.debatpublic.fr>

- | Une **information** pour tous
 - Les documents du débat, le dossier du maître d'ouvrage
 - Les études réalisées pour le projet
- | Un système de **questions – réponses**
 - La CPDP veille à ce que le maître d'ouvrage réponde rapidement, de façon précise et complète aux questions
- | Des **espaces de discussion**
 - Pour poursuivre les débats après les réunions publiques
 - Pour échanger avec les internautes
- | Des **points de vue**, contributions et cahiers d'acteur
- | La **retransmission en direct** de certaines réunions publiques

Les suites du débat public

- | Le débat public s'achèvera le 3 janvier 2015
- | Dans le délai de **deux mois**, la CPDP en établit et publie le **compte-rendu** du débat et le président de la CNDP en rédige le **bilan**
- | Le maître d'ouvrage dispose ensuite d'un **délai de trois mois** pour publier sa décision quant à la poursuite, ou non, du projet

L'évaluation du débat public

- | Pour l'amélioration des dispositifs de débat public, la CNDP procède à une **évaluation des moyens d'information et de participation** mis en œuvre.
- | Des **questionnaires** vous ont été remis à votre entrée dans la salle
- | Vous pourrez aussi apporter votre appréciation **sur Internet**
- | Nous vous remercions de participer à cette évaluation qui est anonyme.

Déroulement de la réunion-atelier

1^{ière} séquence : Présentation du projet par RFF

Parole à la salle pour quelques questions

2^{ième} séquence : La liaison NANTES – RENNES

- | Présentation de deux scénarios proposés dans l'expertise complémentaire
- | Présentation de quelques orientations par l'association Nexus
- | Position de RFF sur ces différentes propositions
- | Attentes des Métropoles pour la liaison Nantes - Rennes

Parole à la salle pour des questions et des prises de position

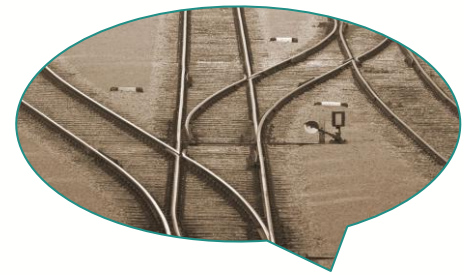
3^{ième} séquence : Quelques éléments complémentaires

- | Les problèmes de l'étoile ferroviaire Nantaise
- | Les perspectives de la concertation post-débat

Parole à la salle pour des questions

cndp Commission nationale
du **débat public**

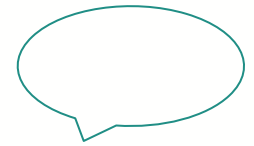
**| Vous donner la parole
et la faire entendre.**



| Jean-Christian AVET

| Société SYSTRA





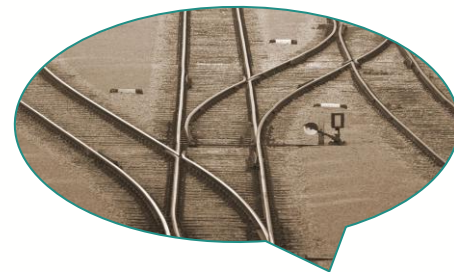
| **Bernard FOURAGE**

| *Association NEXUS*



Fabrice ROUSSEL

Vice-président Nantes Métropole



cndp

Commission nationale
du débat public

**Vous donner la parole
et la faire entendre.**

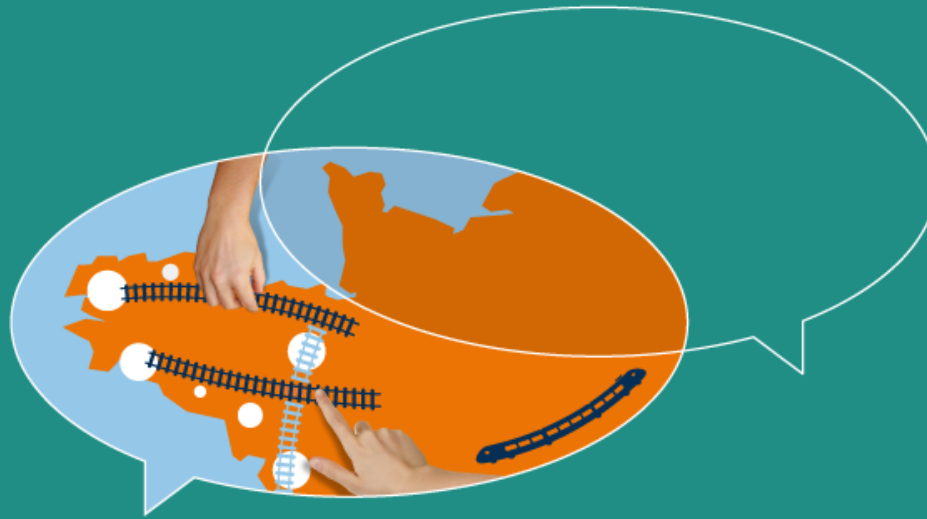
cndp Commission nationale
du **débat public**

**| Vous donner la parole
et la faire entendre.**

Rendez-vous aux prochaines réunions publiques :

Le **16 décembre** à **Rennes** : Réunion publique de clôture

Et sur le site Internet du débat public !



Merci de nous remettre les questionnaires d'évaluation

Merci de votre attention

<http://lnobpl.debatpublic.fr>

